

Luxembourg, le 28 juillet 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Economie :

« Le Règlement grand-ducal du 20 avril 2009 prévoit un régime d'aides pour des personnes physiques en ce qui concerne la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables. De plus, un Règlement grand-ducal du 24 avril 2017 précise qu' « afin de pouvoir bénéficier de la rémunération prévue au présent article, le producteur d'énergie doit revêtir la forme juridique d'une société coopérative ou d'une société civile qui sont composées d'au moins sept personnes qui sont des personnes physiques, des associations sans but lucratif ou des fondations. »

Voilà pourquoi, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Economie :

- *Messieurs les Ministres, sont-ils en mesure de chiffrer la capacité de production des panneaux photovoltaïques nouvellement installés ces dix dernières années ?*
- *Est-ce qu'il y a eu des perturbations dans le réseau électrique à cause de ces panneaux photovoltaïques ?*
- *Quel est le nombre de sociétés coopératives nouvellement créées depuis la date d'application du règlement grand-ducal de 2017 ? Quel en est le potentiel d'énergie ? Pourquoi les communes ne sont-elles pas couvertes par le règlement du 24 avril 2017 ?*



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Est-ce que les panneaux doivent obligatoirement être installés sur des toits pour que les sociétés en question puissent bénéficier des rémunérations prévues ?*
- *Dans la négative, n'est-il pas possible de les installer dans des champs respectivement à côté des autoroutes ou des lignes de chemin de fer ?*
- *Quelles autres mesures le gouvernement entend-il prendre afin de durablement soutenir la production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques ?*
- *Messieurs les Ministres comptent-ils faire construire les nouveaux bâtiments publics de manière à ce que des panneaux photovoltaïques puissent y être installés par la suite ?*
- *Est-il envisagé de faire une étude de tous les bâtiments publics pour tester la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toits ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Max HAHN
Député

Claude LAMBERTY
Député